

**INFOS-A-**  
**SEOR**

**1. PROJETS EN COURS SUR ORSAY.**

**Les Travaux**

*-La fermeture du P.N.20 et l'aménagement du quartier*

Les travaux d'aménagement de l'impasse rue Charles de Gaulle et le passage piétons sous les voies ferrées ont été terminés fin décembre. La voie piétonnière prévue le long de la route de déviation à partir de l'aire de retournement pour le passage pendant les heures de fermeture des ascenseurs de la RATP reste à réaliser.

**Sa réalisation est urgente.**

*-Rue André Maginot*

Travaux en cours, retards importants pour l'enfouissement des réseaux.

*-Bretelle de Chevreuse (RN 188 )*

Suite à l'affaissement de la chaussée lors des orages de juillet dernier et à l'apparition de fissures importantes, des sondages vont être entrepris par la DDE au printemps prochain. La route devrait être fermée par arrêté préfectoral pendant 2 semaines environ dans le sens A10-les Ulis.

En réponse à un courrier de l'ASEOR du 5 septembre, le préfet de l'Essonne vient de nous informer par lettre en date du 4 décembre que sur la RN188 :

- la vitesse allait être limitée à 50 Km/h
- des travaux de renforcement de chaussée allaient être entrepris,
- la signalisation pour interdire les poids lourds serait adaptée,
- le passage des bus serait autorisé en toute sécurité.

**En ce qui concerne la passage des bus Monsieur le Préfet aurait-il bien lu notre lettre?**

*- R D988, carrefour Chartres/Hucheries*

Cette route dépendant du Conseil Général, la Municipalité lui a demandé la mise en sécurité du carrefour début 1999. Toujours rien.

**Le Conseil Général de l'Essonne ne semble pas être très soucieux de la sécurité des Orcéens!**

*-Route de Montlhéry*

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la réunion avec les riverains par Monsieur Holler, une rangée de plots centraux a été implantée de manière à créer une séparation entre les voies montantes et descendantes. Pour renforcer le dispositif un feu sera installé ultérieurement à la hauteur des l'escaliers des Ulis.

**Les commissions**

*-Commission sur le bruit*

Réunion du sous-groupe de travail «cadre de vie et voisinage» le 11 décembre 2000

*-Les circulations douces*

Toujours pas de nouvelle réunion

**La réglementation**

### Modification du POS dans le quartier du Guichet

Le Commissaire Enquêteur ayant donné un avis favorable, le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 décembre a approuvé l'annulation du PAZ (plan d'aménagement de zone) de l'ancienne ZAC du Guichet et son remplacement par une modification du POS.

### Les Enquêtes publiques.

Le PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) de la nouvelle ZAC du Moulon a été soumis à enquête publique dans les Mairies de Gif-sur-Yvette et de Saclay jusqu'au 18 décembre 2000.

La ZAC du Moulon concerne la création d'un Centre de vie avec des logements temporaires pour les chercheurs de passage. Il doit être implanté sur le terrain dit de «rugby» situé sur la commune de Gif-sur-Yvette à proximité de l'IUT.

L'UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay) et l'ASEOR ont émis un avis défavorable considérant en particulier que:

-les logements temporaires doivent être installés dans des zones urbaines de manière à permettre aux Résidents de passage de bénéficier des services, de l'accueil et de la convivialité d'une ville existante. Dans le cas contraire, il est nécessaire de créer des services et des commerces de proximité qui sont l'amorce inévitable d'une ville nouvelle, ce que nous ne pouvons accepter sur le plateau.

-il n'existe pas sur le plateau de Saclay de schéma hydraulique et d'assainissement approuvé. De plus dans le cas présent, le Syndicat de l'Yvette (SIAHVY) n'a pas donné son accord pour prendre les rejets supplémentaires dus à ces nouvelles constructions.

-la densité des constructions et les hauteurs prévues sont trop importantes pour s'intégrer harmonieusement dans le site.

### Le SIOM (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la vallée de Chevreuse)

- Comité Local d'Information et de Surveillance ( C.L.I.S. ) de l'Usine d'incinération de Villejust .

L'ASEOR est membre de cette commission. et a participé à la réunion du 11 décembre (cf : compte-rendu en annexe )

Par courrier en date du 26/11/2000, l'ASEOR a demandé que des précautions soient prises pour le ramassage des encombrants, tels que réfrigérateurs, ayant des liquides réfrigérants pouvant s'échapper au cours des manipulations et être nocifs pour la couche d'ozone.(ex : fréon).

## 2. PROJETS SUR ORSAY

Nous avons appris par la presse :

### **Moniteur du 3 novembre 2000**

La commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence de Marché de maîtrise d'œuvre sans concours pour :

-Construction d'un hôtel d'Entreprise à Orsay,  
-Reconstruction , extension , études générales sur le fonctionnement du gymnase, de la salle de restaurant et des annexes de l'école élémentaire du Guichet, impasse René Paillole, 91400 Orsay,

Réponse le 13 novembre 2000

### **Moniteur du 10 novembre 2000**

La commune de Massy a lancé un avis d'appel public à la concurrence en vue d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre pour :

-La réalisation d'une gare routière Est de 14 lignes de bus en terminus sur une emprise de l'ordre de 8000 m<sup>2</sup>( évaluation de 11 MF HT ) et d'une gare routière Ouest de sept lignes de

bus plus un parvis, sur une emprise de l'ordre de 6800 m<sup>2</sup> (évaluation 7,5 MF HT),

Réponse le 24 novembre 2000

(concerne les travaux de la plate forme multimodale TGV/RATP de Massy)

### **Moniteur du 24 novembre 2000**

-Le CROUS ( *Centre Régional des Oeuvres Universitaires* ) lance un avis d'appel à la concurrence pour la réhabilitation du restaurant universitaire «Les Cèdres»,

### **3.LES INONDATIONS**

Suite aux dernières inondations du mois de juillet et à l'inquiétude des habitants, la Municipalité a demandé au bureau d'étude INGETUDE de faire un diagnostic complet des réseaux d'eaux pluviales à Orsay et de proposer des solutions pour éviter de nouveaux incidents.

La présentation des premiers résultats a fait l'objet des réunions publiques suivantes :

*Quartier de Mondétour* le 2 octobre 2000 à la Maison de Quartier Pierre-Mendes France.

*Rue Saint-Laurent/Secteur Est de la R N 188* le 6 décembre 2000 à la Mairie.

### **Le Lac de Lozère**

Le panneau d'affichage des travaux de réhabilitation du lac de Lozère a été mis en place mi-décembre 2000 (durée des travaux annoncée 3 mois)

Les organismes financeurs de l'opération y sont mentionnés, c'est-à-dire :

les villes d'Orsay et de Palaiseau, la Région Ile-de-France, L'Agence de l'eau,

Il n'est fait aucune mention du Conseil Général de l'Essonne .

***L'ASEOR vient d'écrire à notre représentante au Conseil Général de l'Essonne pour lui demander des clarifications.***

### **4. L'IMPLANTATION DE DANONE SUR LE SECTEUR DE LA VAUVE**

L'implantation du Centre de Recherche de Danone à l'Ouest de l'Ecole Polytechnique rencontre quelques difficultés malgré les mises en garde de l'Union des Associations qui a rencontré la direction de projet de Danone le 6 décembre 2000.

Les fouilles archéologiques préalables ont mis en évidence la présence de 151 points intéressants.

*Les fouilles payées par Danone vont-elles être approfondies?*

La présence de ces sites archéologiques avait été cachée à Danone par le propriétaire, c'est à dire l'Etat, ce sont les associations au cours d'une réunion d'information en Mairie de Palaiseau qui le lui ont appris.

A l'emplacement choisi il existe aussi des zones humides avec présence d'une faune et flore rares qui nécessitent conformément à la loi sur l'eau des précautions particulières et des investigations avant toute intervention. Pour l'instant malgré la demande des associations rien n'a été prévu.

*Va-t-on une nouvelle fois outrepasser la loi?*

Il faut savoir que Danone est signataire de la convention internationale RAMSAR qui impose une utilisation avisée des « zones humides ».

Nous avons appris lors du dernier Conseil d'Administration du District Intercommunal du Plateau de Saclay (DIPS) le 14/12/2000 que des difficultés étaient rencontrées pour résoudre les problèmes d'hydraulique et d'assainissement, ce qui a toujours été annoncé par les associations.

Dans le cas présent tous les rejets d'hydraulique et d'assainissement sont prévus dirigés vers la vallée de la Bièvre.

Il existe d'autres sites sur lesquels cette implantation aurait été mieux adaptée tels que par exemple à l'est de l'Ecole Polytechnique ou même à l'intérieur (188 hectares dont seulement 5 utilisés par l'Ecole ).

**5.LOI DE SOLIDARITE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)**  
**dite Loi Besson-Gaysot** (se reporter au tract de L'ASEOR)

Cette loi qui a été votée le 21 novembre 2000 et dont les textes d'application sont en préparation, est appelée à se mettre en place progressivement au fur et à mesure de la publication de ses décrets d'application annoncée pour avril 2000.

Les modalités de passage des anciens aux nouveaux documents de planification devraient être les suivantes pour les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune d'Orsay :

***-Passage des schémas directeurs aux schémas de cohérence territoriale***

Ceci concerne le schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) et le schéma directeur du plateau de Saclay qui seront remplacés par les Schémas de COhérence Territoriale SCOT.

Ces schémas actuellement en vigueur sont maintenus, à condition que leur suivi puisse être assuré. Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (date limite de constitution d'une EPCI =Etablissement Publique de Coopération Intercommunale suivant la loi dite Chevènement) il seront gérés par les EPCI.

Si à cette date, il n'existe pas une EPCI pour le suivre, le schéma directeur deviendra caduc.

Cela signifie qu'en cas de dissolution du DIPS le Schéma Directeur du Plateau de Saclay deviendrait caduc et un schéma de cohérence territoriale serait établi par le ou les EPCI qui auront été constitués par nos communes

***-Passage des plans d'occupation des sols aux plans locaux d'urbanisme***

Les Plans d'Occupation des Sols (POS) approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi, ce qui est le cas pour celui d'Orsay, sont maintenus mais ils restent soumis au régime juridique des PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui doivent les remplacer.

Pour l'instant aucune durée transitoire n'est prévue pour passer au PLU, contrairement aux schémas directeur qui seront remplacés par les SCOT.

Ils doivent être toutefois compatibles avec les SCOT. qui auront remplacé les schémas directeurs.

## ***A NOTER DANS VOS AGENDAS***

### **PROGRAMME DES VISITES DE QUARTIER**

**arrêté avec M.Fioleau le 3/10/2000**

**Jeudi 11 janvier 2001 à 10h30 :**

***Centre***

***R.D.V. La Poste***

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 2001 à 10h30 :**

***Guichet-Ouest***

***R.D.V. Gare du Guichet***

**Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2001 à 10h30 :**

***Guichet-Est***

***R.D.V. Gare du Guichet***

***NOTA : ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction du calendrier électoral.***

---

### **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASEOR**

***le jeudi 25 janvier 2001***

**à 21h00**

**La Grande bouvèche**

---

### **ELECTIONS MUNICIPALES**

***les 11 et 18 mars 2001***



**BONNES FETES**

**et**

***Nos Meilleurs Vœux Pour 2001***

---

**Faites adhérer à l'ASEOR vos amis, vos voisins :**

Membre actif 80 Fr, Membre bienfaiteur 160 Fr, Etudiant 20 Fr.

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**